



Délibération n° 38 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAL, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES, Katia TROCHAIN

Absents excusés : Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Décision modificative n°1 sur le budget communal – Adoption

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire de Pignan, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

Le budget voté étant un acte prévisionnel il convient d'ajuster certains crédits afin de prendre en compte les dépenses et les recettes constatées à l'approche de la clôture de l'exercice budgétaire.

Les modifications proposées permettent de régulariser les écritures suivantes :

- Annulation et réémission d'un titre de recette
- Régularisation d'écritures liées à la dissolution du SIVOM entre Vène et Mosson
- Régularisation d'avances versées dans le cadre de travaux
- Redéploiement de crédits d'investissement

Ces écritures sont retracées dans le tableau ci-dessous:

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,73 €	
6812 Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir	10,73 €	
77 Produits exceptionnels		10,73 €
7788 Autres produits exceptionnels divers		10,73 €
EQUILIBRE SECTION	10,73 €	10,73 €

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 38/2017

Objet : Finances – Décision modificative n°1 sur le budget communal – Adoption

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
O40 Opérations d'ordre de transfert entre sections		10,73 €
4812 Frais d'acquisition des immobilisations		10,73 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	46 000,00 €	46 000,00 €
1328 Autres subventions d'équipement non transférables	46 000,00 €	46 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	73 305,69 €	
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	4 011,55 €	
2135 Installations générales, agencements, aménagement des constructions	11 244,88 €	
2152 Installations de voirie	58 049,26 €	
Chapitre 23 Immobilisation incorporelles	15 000,00 €	88 294,96 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €	
238 Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles		88 294,96 €
EQUILIBRE SECTION	134 305,69 €	134 305,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la l'unanimité des voix exprimées :

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget communal pour l'exercice 2017 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission Finances le 21 novembre 2017.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

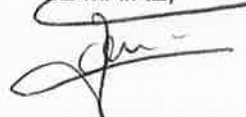
Votes : 23

Pour : 23

Contre : 0.

Abstention : 6 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 21 novembre 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN